



Schéma Départemental de l'autonomie

2019-2023



LA SOLIDARITÉ envers les personnes âgées et handicapées est au cœur de nos compétences et de nos actions. Dès 2010, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a fait le choix volontariste de s'engager dans une démarche de convergence des politiques en créant la Maison de l'Autonomie. Cette initiative nous a valu d'être retenu par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, pour l'expérimenter en qualité de pionnier. La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement qui renforce le rôle du Département en matière de solidarités humaines, a par ailleurs conforté cette logique de rapprochement que la Côte-d'Or avait anticipé.

LE DÉPARTEMENT se doit d'être attentif à l'évolution des profils et des attentes des bénéficiaires usagers. Nous savons pouvoir prendre appui sur l'ensemble des acteurs du secteur médico-social qui disposent d'une expertise indéniable et d'une connaissance précise des besoins des publics.

Dans le CONTEXTE INÉDIT, imposé par l'Etat, des pactes financiers, il est plus que jamais nécessaire de partager l'objectif de responsabilité et d'efficacité des interventions, en particulier à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, outils privilégiés de la co-construction des politiques publiques de l'autonomie.

En élaborant notre PREMIER SCHÉMA AUTONOMIE, nous poursuivons notre engagement pour une approche véritablement globale de l'accompagnement, sur le territoire, des parcours de vie des personnes en perte d'autonomie aux côtés de l'ensemble de ses partenaires.

Ce schéma est un DOCUMENT STRATÉGIQUE, opérationnel et vivant, reflet de l'indispensable adaptation continue des politiques publiques en direction des personnes âgées et handicapées dont le Département est plus que jamais le chef de file. Vous en trouverez une synthèse dans ce document.

François SAUVADET
Ancien ministre
Président du Département de la Côte-d'Or

Les chiffres clés de l'Autonomie

Repères

- Un Côte-d'Or sur trois aura plus de 60 ans d'ici à 2030. Cette augmentation s'accompagnera d'une hausse du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes, tout particulièrement sur le bassin de vie du dijonnais.
- 50 %, c'est l'évolution prévisionnelle du nombre de personnes âgées de + de 80 ans entre 2010 et 2030
- 32 000 décisions prises par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées au sein de la MDPH

L'offre médico-sociale en Côte-d'Or

100

Etablissements pour personnes âgées (dont 83 Ehpad) soit 6 900 places

6 600

Personnes bénéficiaires de l'APA ou de la PCH accompagnées par les services d'aide à domicile

37

Etablissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées adultes soit 1 800 places

26

Services d'aide à domicile autorisés intervenant en Côte-d'Or

114

Places en familles d'accueil pour personnes âgées et handicapées



Le Département aux côtés des personnes en perte d'autonomie

Personnes âgées

76,5 M€, budget 2019

141 €/habitant pour les dépenses brutes d'aide sociale (moyenne nationale : 129 €)

Personnes handicapées

75 M€, budget 2019

130 €/habitant pour les dépenses brutes d'aide sociale (moyenne nationale : 125 €)

Actions de prévention

900 000 € en 2018

569 M€, le budget Départemental en 2019

plus de **26 %** du budget du Département est consacré aux personnes en perte d'autonomie

Un **nouveau contexte** pour les politiques départementales de l'autonomie

Un secteur médico-social en transformation : « projet de vie », « parcours », « plan personnalisé », « compensation » sont de nouvelles approches pour une INCLUSION complète des personnes dans la vie sociale et citoyenne.

Le Département chef de file

Le rôle de chef de file des compétences sociales dévolu au Département n'a cessé d'être renforcé au fil des dernières évolutions législatives. Les nouvelles références de l'action du Département : co-construction, adaptation, confiance, contractualisation.

L'ARS, un partenaire incontournable

Le Département partage de nombreuses compétences et conduit des projets stratégiques avec l'ARS. Ils co-président notamment la Conférence des Financeurs et co-animent les Contrats Locaux de Santé.

Deux nouvelles instances

- La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées
- Le Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie

Un cadre législatif et institutionnel profondément renové

Trois grandes lois ont renové en profondeur le secteur des politiques de l'autonomie au cours de ces vingt dernières années :

- loi n° 2002-2 renovant l'action sociale et médico-sociale de janvier 2002
- loi Handicap de février 2005
- loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) de décembre 2015

Un rapport important, le rapport Piveteau : « zéro sans solution »

Les orientations de ce rapport sont mises en œuvre dans le cadre de la démarche nationale « Réponse Accompagnée Pour Tous » qui a pour objectif de transformer le système médico-social pour passer d'une logique de place en établissement ou service à une logique de réponse adaptée apportée à la personne.

A nouveau contexte, nouvelle méthode

- Une **approche pragmatique** et un nombre d'actions limité, gages d'une plus grande opérationnalité.
- Une **concertation globale et continue**. Les réflexions, travaux et échanges conduits au sein de multiples instances et groupes de travail ont constitué la matière à partir de laquelle a été construit le plan d'actions.
- Un **document vivant**, enrichi sur toute la durée du schéma.
- Un document de programmation mais également une **feuille de route partagée** avec l'ensemble des acteurs.
- Les instances de la MDPH, les Contrats Locaux de Santé et les rendez-vous annuels autonomie contribueront à **l'animation du schéma**.
- Une **évaluation permanente**.

Un Schéma de nouvelle génération

Le Schéma Autonomie est le premier schéma départemental qui réunit en un document unique les orientations à destination des personnes âgées et des personnes handicapées. La convergence des politiques pour ces deux publics en est son fil rouge.

Un rôle
d'observatoire
du schéma est confié
au Conseil Départemental
de la Citoyenneté
et de l'Autonomie.

Un réseau d'acteurs dense et dynamique

Associations, organismes, gestionnaires d'établissements et services, fédérations, institutions, membres des instances etc., le Département de la Côte-d'Or peut s'appuyer sur un réseau de partenaires important pour conduire ses interventions et contribuer à la réflexion sur la définition des politiques départementales.



Les 5 axes de la politique départementale

- 1 Accompagner les parcours des personnes sur le territoire
- 2 Prévenir la perte d'autonomie
- 3 Favoriser le maintien à domicile et l'inclusion
- 4 Garantir les conditions d'accueil de qualité en établissements
- 5 Simplifier pour améliorer le service rendu

La stratégie Départementale 2019-2023 : anticiper, adapter, accompagner

ORIENTATION 1

Accompagner les parcours des personnes âgées et handicapées

Les secteurs de l'action sociale et médico-sociale sont passés en deux décennies du « tout institutionnel » à un « recentrage sur la personne ».

Cette orientation s'attache à renforcer et développer les projets déjà engagés par le Département en matière d'accompagnement des parcours.



Les actions

- 1 Poursuivre le développement territorial de la MAIA départementale
- 2 Poursuivre le déploiement de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous »
- 3 Faire vivre l'outil Viatrajectoire personnes âgées
- 4 Faire vivre l'outil Viatrajectoire personnes handicapées

ORIENTATION 2

Prévenir la perte d'autonomie et conforter la vie à domicile

Garantir un maintien à domicile de qualité, dans la durée, repose sur plusieurs facteurs et acteurs.

Cette orientation vise à agir sur les principaux déterminants du maintien à domicile : la prévention, l'offre de services d'aide à domicile, l'inclusion et les aidants.



Les actions

- 1 Conduire la politique départementale de prévention à travers les interventions de la Conférence des Financeurs de la Côte-d'Or
- 2 Piloter le secteur de l'aide à domicile
- 3 Poursuivre le soutien aux aidants
- 4 Expérimenter les nouvelles technologies au bénéfice des personnes âgées et handicapées

ORIENTATION 3

Accompagner la transformation de l'offre médico-sociale sur le territoire

L'adaptation permanente de l'offre médico-sociale aux besoins, par nature évolutifs, des personnes âgées et handicapées est un enjeu majeur pour le Département.

Dans un secteur médico-social en recomposition, les établissements et services sont appelés à œuvrer davantage à « l'inclusion » des personnes dans la société.

Environ 1,5 M€ supplémentaires prévus dans le cadre du schéma par le Département.

Deux outils pour une « inclusion accompagnée » :

- la transformation de l'offre à destination des personnes handicapées en application de la seconde orientation de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous »
- la diversification de l'offre pour les personnes âgées.



Les actions

- 1 Poursuivre les opérations de restructuration du bâti des EHPAD
- 2 Créer deux Résidences Autonomie sur Dijon et son agglomération
- 3 Accompagner la mise en œuvre des projets autorisés dans le secteur du handicap
- 4 Créer des places d'accueil de jour en Foyer d'Accueil Médicalisé
- 5 Accompagner la création d'un dispositif expérimental au bénéfice d'enfants handicapés
- 6 Accompagner le vieillissement des personnes handicapées.
- 7 Développer les modes d'accueil inclusifs et l'accompagnement à domicile des personnes handicapées

ORIENTATION 4

Innover pour mieux prendre en compte l'utilisateur

À travers cette orientation, le Département renforce et réaffirme la place centrale de l'utilisateur dans ses interventions.



Les actions

- 1 Enclencher une démarche d'amélioration continue de qualité de service : l'utilisateur au cœur de l'action du Département
- 2 L'accès à la nature comme vecteur d'inclusion et de bien-être



© Direction Communication CD21 : SR / PHOTO / Ph.Gillet

Maison Départementale de l'Autonomie de la Côte-d'Or
Conseil Départemental de la Côte-d'Or
1 rue Joseph Tissot • 21000 Dijon

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Téléphone (numéro vert) : 0 800 801 090 pour les personnes handicapées
03 80 63 69 70 pour les personnes âgées